

# **La réglementation des professions libérales et des autres en Irlande**

John Fingleton

Chairman, Irish Competition Authority

28 Octobre 2003

Bruxelles

# Stratégie de l'Autorité

- **Usage de la force de conviction (“*advocacy*”) plutôt que du pouvoir de sanction (“*enforcement*”)**
  - Professions libérales fortement réglementées
  - Problèmes souvent complexes
  - Environnement politique favorable à la libéralisation
- **“*Advocacy*”**
  - Professions juridiques, ingénieurs, architectes, professions médicales
- **“*Enforcement*”**
  - Pharmaciens, Opticiens, Experts Comptables, Vétérinaires



# Types de Restrictions

- Restrictions à l'entrée
- Restrictions de comportement
- Restrictions structurelles

# Restrictions à l'entrée

- Pharmacies
  - Libéralisation en 2002: fin des restrictions quantitatives
  - Ouvertures de nouvelles pharmacies – création de chaîne
  - Une commission est établie par le gouvernement
- Dérogation pour l'application de la Directive sur la reconnaissance des diplômes
- Formation initiale
  - Critères d'admission / nombres d'étudiants
  - Allocation des talents

# Restrictions des comportements

- Publicité
  - L'analyse des faits suggèrent que la libéralisation a des effets positifs
- Echelles des honoraires
  - Formelles ou informelles
  - Problème: consommateurs aiment la certitude
- Boycott par les professions libérales
  - Professionnels doivent tenir compte de l'intérêt de leurs confrères

# Restrictions Structurelles

- Restrictions quant à la forme juridique de la société et le droit d'association:
  - Pas de sociétés commerciales, pas de sociétés civiles professionnelles
  - Pas de cabinets multi-disciplinaires
  - Pas de relation claire entre la restriction et la protection des consommateurs
- Démarcation
  - “Dental technicians”, infirmières, professionnels des droits de propriété, opticiens, infirmières vétérinaires

# Questions clefs sur la réglementation

- Demande de réglementation
- Justification de la réglementation
- Réglementation et marché unique
- Role des Ordres et Associations professionnelles

# Demande de réglementation

- Source de la réglementation: les professionnels plutôt que les consommateurs
- Pharmacies
  - Suite à la levée des restrictions sur la localisation, les professionnels demandent la limitation de la taille des chaînes
  - Le rôle de l' "Advocacy" est important

# Justification de la réglementation

- Proportionalité
- Bons exemples: architectes et ingénieurs
  - Réglementation des standards, libre entrée
  - Marché corrige les asymétries d'information (ex: réputation)
  - La concurrence ne tire pas vers le bas la qualité  
“No race to the bottom”
- Nécessité d'analyser l'impact de la réglementation

# Réglementation et marché unique

- Réglementation uniforme des professions génériques
  - Construction, soins médicaux ne sont pas des spécificités nationales
  - Nécessité une harmonisation des standards ou normes professionnelles
- Reconnaissance des diplômes est nécessaire

# Role des Ordres et Associations professionnelles

- Auto-réglementation des professions est source de conflits d'intérêt
  - Le jugement *Wouters* permet-il d'appliquer le droit de la concurrence ?
- Organismes indépendants permettent de réduire les conflits d'intérêt
  - Danger de capture
  - Limite du champs d'application du droit de la concurrence ?